SAINT
VINCENT DE PAUL

CORRESPONDANCE
ENTRETIENS, DOCUMENTS

TOME XIV

TABLE GÉNÉRALE

ÉDITION PUBLIÉE ET ANNOTÉE
PAR
PIERRE COSTE
PRÊTRE DE LA MISSION



PARIS
LIBRAIRIE LECOFFRE. J. GABALDA, ÉDITEUR
90, RUE BONAPARTE, 90
1925

SAINT
VINCENT DE PAUL

TABLE GÉNÉRALE

TOME XIV

SAINT
VINCENT DE PAUL

CORRESPONDANCE
ENTRETIENS, DOCUMENTS

TOME XIV

TABLE GÉNÉRALE

ÉDITION PUBLIÉE ET ANNOTÉE
PAR
PIERRE COSTE
PRÊTRE DE LA MISSION



PARIS
LIBRAIRIE LECOFFRE. J. GABALDA, ÉDITEUR
90, RUE BONAPARTE, 90
1925



NIHIL OBSTAT

Clément VIDAL, Prêtre de la Mission.
Émile NEVEUT, Prêtre de la Mission.

PERMIS D'IMPRIMER

Paris, 18 novembre 1919.

F. VERDIER,
Sup. gén.

IMPRIMATUR

Parisiis, die 9ª novembris 1919.

Ed. THOMAS,
Vic. gén.

INTRODUCTION

Pour rendre cet ouvrage vraiment pratique et utile, il importe de dégager des treize volumes dont il se compose ce qui intéresse chaque personnage, chaque collectivité, chaque localité, chaque événement, chacun des enseignements dogmatiques, disciplinaires et moraux de saint Vincent et de grouper les matières sujet par sujet dans l'ordre le plus commode pour les recherches, celui de l'alphabet. C'est par là que se terminera notre travail.

Il nous a paru avantageux de rappeler ici, en un tableau sommaire, le contenu de chaque tome.

Tome I. *Correspondance*, 1607-1639;
— II. — janv. 1640-juil. 1646;
— III. — août 1646-mars 1650;
— IV. — avril 1650-juil. 1653;
— V. — août 1653-juin 1656;
— VI. — juil. 1656-nov. 1657;
— VII. — déc. 1657-juin 1659;
— VIII. — juil. 1657-sept. 1660;
— IX. *Entretiens aux Filles de la Charité*, juillet 1634-juin 1654;
Tome X. *Entretiens aux Filles de la Charité*, juillet 1654-août 1660;
Tome XI. *Entretiens aux Missionnaires*, 1632-1658;

Tome XII. *Entretiens aux Missionnaires*, mai 1658-décembre 1659;
Tome XIII. *Documents.*

Les tomes VIII et XIII renferment, en supplément, le premier aux pages 521-555, le second aux pages 833-846, des lettres de différentes dates.

A la fin du tome VIII, le dernier de la *Correspondance*, figurent en outre deux tables : la table des correspondants de saint Vincent et la table bibliographique.

La table plus vaste qui remplit ce XIVe volume témoignera mieux encore de notre désir de faciliter les recherches des érudits à travers les 8 000 pages de la collection. Puissions-nous n'avoir rien oublié de ce qui peut économiser leur temps et simplifier leur tâche !

SAINT VINCENT DE PAUL

CORRESPONDANCE

ENTRETIENS — DOCUMENTS

TABLE GÉNÉRALE

A

---

1. Au t. VIII, p. 452, lire « d'Abancour » au lieu de « d'Abaucave ».

B

---

1. Au t. II, p. 124, lire « mœurs » au lieu de « Maures ».

---

1. Au t. VIII, p. 355, lire « Berry » au lieu de « Bercy ».

---

1. Au t. VIII, p. 45, note 1, lire « Charles de Bourbon » au lieu de « Jean de Maupeou ».

C

Assemblées des dames, I, 229, 234, 236-237, 344-345, 417, 459; II, 6, 39, 144, 145, 150, 159, 165, 229; III, 253, 254, 267, 409, 436, 479, 510, 523; IV, 47, 197, 342, 398, 586, 604; V, 215, 239, 390, 589; VI, 180, 367, 376, 394, 402, 417, 435, 448, 461, 472, 473, 485-486, 515, 528, 546, 566, 583, 597, 616, 622; VII, 8, 28, 262, 366, 381, 387, 404, 475, 519, 528, 545, 557, 571, 581, 599; VIII, 9, 20, 25, 38, 44, 51, 63, 72, 94, 109, 210, 319, 321, 324, 329, 339; IX, 683; X, 317; XI, 179, 210, 339. — Assemblées des officières, I, 279, 479, 611-612; II, 130, 182, 206, 487; III, 253; IV, 424. — Assemblées des trois veuves, II, 294, 295. — Dans les réunions, saint Vincent interrogeait les dames sur leur fidélité à observer les règles, X, 565. — Rupture d'une poutre dans la salle de réunion le matin du jour où la réunion devait avoir lieu, IX, 248-249.

Règlement général des dames, XIII, 823. — Règlement des quatorze dames, VIII, 766.

Don de la reine de France, III, 410; — de la reine de Pologne; malentendu sur ce don, IV, 445-446. — Quêtes, II, 229. — Refroidissement de la charité, VII, 334. — Mme Goussault désire que la présidente s'appelle servante, IX, 69. — Election des dames, III, 255. — Saint Vincent écrit à Mazarin que les dames sont prêtes à recevoir triomphalement la cour quand elle rentrera à Paris, IV, 473. — Il recommande aux dames les intérêts de Louis de Chandenier, qui est en procès, VIII, 260. — Saint Vincent allait toujours le samedi des quatre-temps dire une messe à Notre-Dame pour les dames, qui y assistaient et y communiaient, I, 609; XIII, 769. — Il écrit, pour l'envoyer à Rome, « la note » de leurs assemblées, VII, 238, 346.

Les dames se font aider par les filles de la Charité, voir Charité (Filles de la). — Elles reprochent à saint Vincent d'avoir laissé partir Louise de Marillac en voyage, III, 13. — Le saint dit à Louise de Marillac qu'elle aura « bien des querelles » de leur part, II, 218. — Louise de Marillac se plaint de leur négligence et des mesures qu'elles prennent, voir Bicêtre. — Les dames se défient des filles de la Charité et les traitent trop « durement », VIII, 228.

Œuvre de l'Hôtel-Dieu. — Commencement de l'œuvre, I, 229. — Les dames instruisent les malades et les préparent à faire une confession générale, I, 234, 253; III, 429. —

Quatorze dames sont chargées à tour de rôle, tous les trois mois, de l'assistance spirituelle des malades, XIII, 762-767, 788, 826. — Assemblée des quatorze dames, II, 283. — Saint Vincent les félicite de leur zèle, XIII, 779, 817; — se demande si sept ne suffiraient pas, XIII, 773; — cherche des « filles dévotes » pour rendre le même service aux contagieux, afin que les dames ne soient pas exposées, I, 459.

Les dames distribuent tous les jours la collation aux malades, I, 253; XIII, 779, 780, 809, 817, 826; — aux plus malades seulement, XIII, 773. — La collation cesse pendant vingt jours environ à cause de la peste, I, 505; XIII, 771. — Elle reprend, I, 508. — Elle était plus abondante au début, XIII, 771. — Dépenses qu'elle occasionne, XIII, 803. — Le zèle des dames se ralentit; quelques-unes manquent leur tour de distribution, III, 262; — d'autres distribuent en courant, ou disent que la collation ne sert de rien, XIII, 773. — Louise de Marillac craint que la collation ne cesse, III, 509.

Les dames demandent quatre filles de la Charité pour les aider, I, 230; — puis croient pouvoir s'en passer, I, 231. — Les filles de la Charité aident les dames pour la collation, III, 148.

Les dames entretiennent à l'Hôtel-Dieu un corps d'aumôniers, I, 318-319, 359; XIII, 788. — Heureux fruits des visites des dames, XIII, 768, 772, 774, 779. — La contagion empêche les dames d'aller à l'Hôtel-Dieu, I, 299. — Elles reprennent leurs visites, I, 437. — Dame morte, dit-on, d'une maladie contractée à l'Hôtel-Dieu, I, 365. — Saint Vincent recommande aux dames de ne pas donner d'avertissement aux religieuses et aux aumôniers, mais plutôt de prévenir leurs officières, XIII, 773, 787. — Autre mention, III, 409. — Voir Hôtel-Dieu.

Œuvre des Enfants trouvés. — Les chanoines de Notre-Dame et d'autres personnes pressent les dames de se charger de l'œuvre de la Couche, I, 421, 433; XIII, 798, 807. — Elles décident de faire un essai de quelques enfants qu'élèveront les filles de la Charité (1638), I, 417; XIII, 798. — Saint Vincent appuie ce projet, I, 421, 433. — Union de l'œuvre des Enfants trouvés à celle de l'Hôtel-Dieu, I, 546; XIII, 777-778. — Saint Vincent invite les dames, le 12 janvier 1640, à étendre l'œuvre en adoptant tous les enfants de

(Mme), Traversay (Mme), Ventadour (Mme de), Verthamon (Mme de), Villesabin (Mme de), Viole (Mlle).

Charité (Filles de la). — *Tableau chronologique des faits.*

1631-1632. — Pour aider les dames des Charités de Paris dans les emplois bas et pénibles, saint Vincent met à leur disposition des filles de la campagne de bonne volonté, voir Charité (Dames de la).

1633. — L'expérience lui montre qu'il est bon de les former; il en choisit trois ou quatre et les confie à Louise de Marillac, qui les hospitalise chez elle (29 novembre), II, 549; III, 54; IX, 78, 209, 244-245, 455-456, 601-602; X, 101; XIII, 548, 566, 569-570, 573, 579. — Mort de Marguerite Naseau, voir Naseau.

1634. — Les sœurs sont demandées par les dames pour le service de l'Hôtel-Dieu, voir Charité (Dames de la). — Premières conférences de saint Vincent aux sœurs. — Ordre de la journée, IX, 1-13. — Les sœurs étaient au nombre de douze le 31 juillet, IX, 1.

1636. — Fondation de Liancourt [1]. — La maison-mère est transférée à La Chapelle.

1638. — Commencement de l'œuvre des Enfants trouvés. — Fondation de Saint-Germain-en-Laye et de Richelieu.

1639. — Fondation d'Angers.

1640. — Les sœurs étendent l'œuvre des Enfants trouvés à tous les enfants de la Couche. — Fondations des forçats de Paris et de Nanteuil-le-Haudoin. — Les sœurs demandent à saint Vincent de faire les vœux en particulier, IX, 25.

1641. — La maison-mère est transférée sur la paroisse Saint-Laurent. — Fondation de Sedan. — Saint Vincent donne un règlement aux sœurs d'Angers. — Le lever, qui était à cinq heures du matin, est reporté à quatre heures, IX, 50.

1642. — Louise de Marillac et quatre sœurs font les quatre vœux perpétuels le 25 mars, voir Vœux. — Rupture d'une poutre à la maison-mère dans la salle des réunions; protection de Dieu, IX, 248. — Fondations d'Issy et de Fontenay-aux-Roses.

---

1. Si l'on désire connaître la référence, se reporter au mot « Liancourt ». Inutile de répéter la même observation dans la suite.

1643. — Mort d'une sœur exemplaire, dont saint Vincent fait un grand éloge, XI, 130.

1644. — Mort de sœur Jeanne Dalmagne.

1645. — Fondations de Crespières, Fontainebleau, Le Mans, Nantes, Maule, Saint-Denis, Serqueux. — Règlement des sœurs. — Supplique à l'archevêque de Paris pour lui demander l'approbation de la Compagnie, II, 548. — Etat de la Compagnie, II, 549-551.

1646. — Sœur sauvée d'un grave danger causé par la chute d'une maison, IX, 240-241, 247. — Saint Vincent tient, le 28 juin, le premier Conseil, XIII, 589. — Deuxième supplique à l'archevêque de Paris pour lui demander l'approbation de la Compagnie, III, 53. — Le prélat érige la Compagnie en confrérie distincte des dames de la Charité et approuve son règlement, XIII, 557-565. — Saint Vincent annonce cette nouvelle aux sœurs, leur lit le règlement et leur fait promettre d'y être fidèles, IX, 323-330. — Etat de la Compagnie, III, 54-55.

1647. — Supplique de la reine Anne d'Autriche au Pape en vue d'obtenir que les sœurs soient mises sous la dépendance de saint Vincent et de ses successeurs, XIII, 566. — Saint Vincent nomme la première directrice des nouvelles venues, XIII, 658. — Les enfants trouvés sont transférés à Bicêtre. — Fondations de Chantilly, Chars, Montreuil-sur-Mer, Fréneville. — Les sœurs sont demandées de tous côtés, III, 210.

1648. — Mort de sœur Turgis. — Fondation de Valpuiseaux.

1649. — Saint Vincent visite les sœurs de Fréneville, Angers, Nantes et Richelieu.

1650. — Démarches auprès de M. Méliand, procureur général, en vue d'obtenir l'approbation légale de la Compagnie, IV, 4. — Fondation d'Hennebont. — Les sœurs sont demandées en Pologne et à Madagascar.

1651. — On recherche vainement les documents originaux de l'acte d'approbation de la Compagnie par l'archevêque de Paris en 1646, IV, 274-275; XIII, 570-571, 581. — Fondation de Montmirail. — Les sœurs vont assister les pauvres de Saint-Etienne-à-Arnes et de Saint-Souplet.

1652. — Grandes charités des sœurs à Paris, IV, 402, 407. — Plusieurs succombent à la tâche, IV, 425. — Fondations

de Brienne, Varsovie, Varize. — Elles recueillent à Etampes les orphelins des villages ruinés ; une sœur y meurt victime de sa charité, voir Etampes.

1653. — Les sœurs vont soigner les soldats blessés à Châlons-sur-Marne. — Elles sont chargées des pauvres du Nom-de-Jésus.

1654. — Fondations de Bernay, Châteaudun, La Roche-Guyon.

1655. — Fondations des Petites-Maisons à Paris et de Sainte-Marie-du-Mont. — Approbation de la Compagnie par l'archevêque de Paris, XIII, 569. — Règlement qu'il approuve, 559-565. — Saint Vincent lit ces deux documents devant les sœurs, X, 102. — Nomination des officières, XIII, 572-577. — Saint Vincent commence l'explication des règles communes, X, 105.

1656. — Les sœurs sont demandées de différents côtés, X, 222 ; — de Saint-Malo, Cahors, Agde, Pézenas, Toulouse, et d'Angers pour l'hôpital des Enfermés, V, 631-632, 640 ; VI, 122 ; X, 195, 222. — Sur l'ordre de la reine, elles vont à La Fère soigner les soldats blessés. — Fondations d'Arras et de Cahors. — Le Conseil des sœurs reconnaît l'utilité d'établir un séminaire interne de sœurs en province, XIII, 711-713, 717.

1657. — Le roi approuve la Compagnie par lettres patentes, XIII, 578. — Les sœurs sont demandées pour l'Hôpital général. — Election des officières, X, 260.

1658. — Le Parlement enregistre les lettres patentes du roi, XIII, 585. — Les sœurs sont demandées pour Le Havre, Calais, un hôpital de Cahors et ailleurs, VII, 209 ; XII, 22. — Elles vont à Calais assister les soldats blessés ; deux y meurent ; les autres tombent malades ; beaucoup de sœurs demandent à prendre leur place. — Fondations d'Ussel et de Metz. — Mort de sœur Barbe Angiboust.

1659. — Fondations de Narbonne, Cahors (hôpital), Vaux. — Saint Vincent envoie à Rome les pièces nécessaires pour obtenir l'approbation de la Compagnie, VIII, 138.

1660. — Mort de M. Portail, directeur, qui est remplacé par M. Dehorgny. — Mort de Louise de Marillac. — Conférences sur ses vertus. — Marguerite Chétif est nommée supérieure à sa place. — Election des officières, X, 736. — Fondation de Belle-Isle en mer. — Mort de saint Vincent.

Règles particulières des sœurs des écoles, X, 657, 691. — Elles enseignent le catéchisme et la morale chrétienne, IX, 594; XI, 182; — même aux grandes personnes, XIII, 745. — Ecoles de Paris, II, 549; III, 54; — Chars, XIII, 733, 735; — Fontenay-aux-Roses, II, 358; — La Chapelle, II, 164; — Maule, X, 584; — Nanterre, IX, 537-538; — Nanteuil-le-Haudoin, II, 93; — Narbonne, VIII, 315; — Richelieu, I, 606; — Saint-Fargeau, VII, 50; — Saint-Germain-en-Laye, I, 504; — Saint-Laurent, près Paris, I, 512; II, 550; III, 55; — Sedan, II, 160; — Serqueux, V, 219; — Varsovie, V, 376, 389.

Assistance des pauvres dans les pays dévastés et ruinés, voir Etampes, Saint-Etienne-à-Arnes; — des pauvres réfugiés dans Paris, IV, 402, 407, 409.

Recevoir des pensionnaires est contre l'usage de la Compagnie, VII, 51; XIII, 724-725, 753. — Le Conseil des sœurs décide qu'on n'en prendra plus, XIII, 649-653. — On fait une exception; désagrément qui s'ensuit; saint Vincent remarque qu'on eût mieux fait de s'en tenir à la règle, XIII, 668-670. — Il hésite sur l'admission de pensionnaires dans l'établissement de Cahors, VIII, 1.

Hôpitaux civils, voir Angers, Bernay, Châteaudun, Hôtel-Dieu de Paris, Nantes, Saint-Denis, etc. — Hôpitaux militaires, voir Calais, Châlons-sur-Marne, La Fère, Montmédy, Rethel, Sainte-Menehould, Sedan, Varsovie. — Hôpital des forçats, voir Galériens.

Hospices d'enfants, voir Enfants trouvés; — de vieillards, voir Nom-de-Jésus (Hospice du); — d'indigents, voir Hôpital général; — d'aliénés, voir Petites-Maisons.

Orphelinats, voir Cahors, Etampes.

Saint Vincent permet aux sœurs de laver le linge des sacristies, XIII, 758-760. — Travaux manuels, X, 656. — Retraites d'externes, voir plus haut.

Les sœurs sont appelées de Dieu à exercer leurs œuvres de charité partout, X, 128.

Nature, direction et organisation de la Compagnie. — Les filles de la Charité portent un beau nom, X, 458-459, 472; XIII, 555, 564; — qui signifie filles de Dieu, III, 174; IX, 14, 27, 53, 435, 568; X, 125, 128, 651. — C'est le peuple qui les a ainsi appelées, IX, 52; X, 473. — Elles portent encore le titre de « servantes des pauvres de la Charité »,

prendre la supérieure des filles de la Charité parmi les dames ou parmi les filles de la Charité; pourquoi il a préféré la seconde solution, V, 228; X, 723. — Office et devoirs de la supérieure de la Compagnie, X, 116, 738; XIII, 551, 559, 560, 693. — Saint Vincent nomme lui-même Marguerite Chétif pour succéder à Louise de Marillac, X, 740.

Officières, voir ce mot. — Sœurs servantes, voir Supérieurs.

Saint Vincent estime bon de changer souvent les sœurs de maison, V, 244, 260; XIII, 734; — de ne jamais envoyer une sœur seule dans un établissement lointain, II, 159.

Noviciat, I, 336. — Saint Vincent songe à fonder en province un noviciat de filles de la Charité, XIII, 711-713, 717. — Importance de la charge de directrice; choix de Julienne Loret, XIII, 658-659. — La directrice doit être « fille d'oraison » et apprendre aux nouvelles venues à bien faire oraison, IV, 47; XIII, 667-668.

Qualités exigées des postulantes, V, 631; VI, 189; VII, 209; XIII, 656, 707, 751. — Ne sont pas refusées en principe les servantes, II, 146; III, 316; V, 589, 623, 635; VII, 50; IX, 194, 456; XII, 40; — dans certains cas, les religieuses sorties de leur communauté, I, 313, 315; V, 7; IX, 179; XIII, 679-680; — les tertiaires, I, 278; — les filles sorties des Enfants trouvés, XIII, 730. — Sont refusées les veuves qui ont des petits enfants à leur charge, I, 278; — les femmes mariées, VII, 203; — les épileptiques, XIII, 627; — les infirmes et les malades, XIII, 687, 724-725; — les religieuses qui sont restées longtemps dans une communauté, XIII, 679. — Aucune dot n'est exigée des postulantes, mais seulement le nécessaire pour le premier habit, X, 358; XIII, 754.

Louise de Marillac voudrait que le roi défendît aux sœurs de rentrer dans le monde, VI, 270-271. — On ne renvoie pas les infirmes qui ont gagné leur infirmité en travaillant dans la Compagnie, XIII, 745. — « Purger » la Compagnie des mauvaises sœurs est une nécessité, VIII, 296; X, 255-257, 261; XIII, 597-598, 662, 727-729. — Ne pas s'étonner des sorties, IX, 55. — En bénir Dieu, III, 212.

Sources des revenus de la Compagnie, X, 688; XIII, 756. — Saint Vincent disait la messe pour elle le 25 de chaque

---

1. Le document qui relate ces premiers commencements fut découvert en 1839 dans les archives de la mairie de Châtillon. Il est de l'écriture de saint Vincent. Comme il nous a échappé au cours de la préparation du tome XIII, nous l'insérons ici :

Jésus, Maria.

Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

Ce jour d'hui vingt-troisième d'août mil six cent dix-sept, les dames sousnommées se sont charitablement associées pour assister les pauvres malades de la présente ville de Châtillon, chacune à leur tour, ayant, d'un commun accord, résolu entre elles qu'une d'icelles prendra le soin, un jour entier seulement, de tous ceux qu'elles auront avisés, par

XIII, 435. — Règlement, XIII, 423. — Saint Vincent raconte comment cette Charité fut fondée, IX, 208, 243. — Bien qu'elle fait, XIII, 52. — Jean Garron écrit à saint Vincent en 1646 qu'elle est « toujours en vigueur », III, 29. — Autre mention, I, 302.

---

ensemble, avoir besoin de leur aide. En quoi elles se proposent deux fins, à savoir : d'aider le corps et l'âme ; le corps en le nourrissant et en le faisant médeciner, et l'âme en disposant à bien mourir ceux qui tendront à la mort et à bien vivre ceux qui guériront. Et pource que, la Mère de Dieu étant invoquée et prise pour patronne aux choses d'importance, il ne se peut que tout n'aille à bien et ne redonde à la gloire du bon Jésus son Fils, lesdites dames la prennent pour patronne et protectrice de l'œuvre et la supplient très humblement d'en prendre un soin spécial, comme aussi saint Martin et saint André, vrais exemples de charité, patrons dudit Châtillon ; et commenceront, Dieu aidant, à travailler au bon œuvre dès demain, jour de la fête saint Barthélemy, selon l'ordre qu'elles sont ici inscrites.

Premièrement, Madame la châtelaine pour son jour ;
Mademoiselle de Brie pour le sien ;
La dame Philiberte, femme du sieur des Hugonières ;
Benoîte, fille du sieur Ennemond Prost ;
La dame Denise Beynier, femme du sieur Claude Bouchour ;
Une des filles de la dame Perra ;
La dame Colette ;

Et enfin Mademoiselle de la Chassaigne ; après laquelle Madame la châtelaine commencera à prendre le même soin pour un autre jour, et ainsi les autres alternativement, selon l'ordre susdit, se réservant que, quand quelqu'une d'elles ne pourra, pour quelque juste occasion, vaquer à ce saint exercice en son jour, elle avertira ou fera avertir, le jour auparavant, celle qui la suit, de cette sienne impuissance, afin qu'elle entre en sa place, prenant le soin des pauvres pour le même jour ; ce qu'elle ne devra refuser de faire, si elle en a le moyen, parce qu'en ce faisant, elle sera déchargée d'un tel soin pour le jour d'après, auquel il lui fût arrivé de l'avoir selon l'ordre susdit. Lequel ordre il faut journellement supplier notre bon Jésus vouloir maintenir, et combler de ses bénédictions divines tous ceux et celles qui travailleront de leurs mains, ou contribueront de leurs facultés pour le maintien d'icelui ; comme, sans doute, il fera, puisque c'est lui-même qui nous assure par sa propre bouche que ce seront ceux qui soulageront les pauvres qui entendront, au grand redoutable jour du jugement, cette sienne si douce et agréable voix : « Venez, les bénis de mon Père, possèder le royaume qui vous a été préparé dès le commencement du monde » ; et qu'au contraire, ceux qui n'en auront point eu aucun soin seront repoussés de lui avec ces autres tant dures et effroyables paroles : « Maudits, départez-vous de moi ; allez au feu éternel qui est préparé au diable et à ses anges. »

Au juge Père, Fils et Saint-Esprit soit honneur et gloire par tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

---

1. Au t. VIII, p. 341, lire « Chiroye » au lieu de « Cyroy ».

---

1. C'est vraisemblablement de lui qu'il est question à la sixième ligne avant la fin de cette page.

1. Au t. I, p. 472, note 11, lire « Charles de Condren » au lieu de « François Bourgoing ».

ce confesseur seul a juridiction pour les absoudre, X, 514-516, 654-655. — Il est bon qu'il y ait un même confesseur pour toute la maison, III, 615; X, 733; — que les sœurs aient le choix entre plusieurs confesseurs, XIII, 661-664; — que le confesseur ne soit ni l'aumônier de l'établissement, XIII, 640; — ni un religieux, mais plutôt un prêtre de la paroisse, XIII, 641. — Il est parfois utile de changer de confesseur, IX, 668. — Les sœurs de la maison-mère se confessaient habituellement aux prêtres de la paroisse Saint-Laurent, IV, 385. — Saint Vincent les confessait quelquefois, IX, 67. — Il leur envoie un de ses prêtres pour la confession mensuelle, voir Charité (Filles de la); — pour confesser les « demoiselles », II, 63.

Le saint estime qu'en général les sœurs ne font point de péché mortel; il leur recommande d'accuser tout au plus trois fautes dans les confessions ordinaires, I, 559; IX, 67-68; — et d'ajouter au moins une faute de la vie passée, IX, 546; X, 237. — Accuser les scandales, spécifiant combien de personnes on a scandalisées, X, 50. — Demander au confesseur les conseils utiles, IX, 500. — Pas de bavardage, VI, 46. — Ne pas parler au confessionnal des tentations contre la vocation, IX, 641; — ni des différends de la communauté, ni des péchés d'autrui, IX, 285, 296, 549. — La direction se fait au supérieur, non au confesseur, IX, 641.

Jours de confession fixés par la règle des filles de la Charité; saint Vincent les engage à y être fidèles, IX, 117; XIII, 542, 554, 563, 565. — Le curé de Chars ne s'y prête pas, IV, 536; XIII, 734.

Permissions que les confesseurs peuvent donner aux filles de la Charité, IX, 655; X, 630. — Confessions mensuelles des sœurs à un prêtre de la Mission, VIII, 239; X, 634, 653-654, 690. — Confession annuelle, XIII, 554. — Confessions extraordinaires, XIII, 617.

Confession du jubilé; Louise de Marillac désire que les sœurs aient, à cette occasion, une plus grande liberté que d'habitude pour le choix du confesseur, V, 578. — Saint Vincent se met lui-même à la disposition des sœurs, IX, 51.

Il recommande la confession fréquente, et au même confesseur, aux ecclésiastiques de la Conférence des mardis, XIII, 129; — aux ordinands, XIII, 142.

D

---

1. C'est ainsi que le doyen de Senlis orthographiait lui-même son nom.

E

F

1. Dans le texte lire « Falguières » et non « Falquières ».

G

H

1. Au t. VIII, p. 511, lire « Hal » au lieu de « Haut ».

I

J

Rochelle s'engage à signer sous condition, IV, 172. — Saint Vincent demande de nouveaux exemplaires de la supplique au P. Dinet, car il a « débité » tous ceux qu'il avait, IV, 171. — Nombre des signataires de la supplique, IV, 149.

Onze évêques adressent une contre-pétition au pape, IV, 172. — Libelle diffamatoire contre la supplique, IV, 152.

Temps d'accalmie; le parti fait circuler un imprimé intitulé : *Lettre d'un évêque à un prêtre*, IV, 401.

MM. Hallier, Lagault et Joysel sont envoyés à Rome pour demander la condamnation des cinq propositions, voir ces noms. — D'autres docteurs font le même voyage pour empêcher cette condamnation; efforts infructueux, IV, 608-613, 622. — Réunions de cardinaux et de théologiens pour l'étude de la question, IV, 608, 610. — Démarches faites auprès du pape pour l'engager à ne rien décider, IV, 608. — Saint Vincent écrit à Rome que la bulle sera bien reçue et demande certaines précautions, VIII, 530. — Il tient l'évêque de Cahors au courant des progrès de l'affaire, IV, 518, 563. — Composition et publication de la bulle de condamnation, IV, 609-610, 620, 626, 627. — Envoi de la bulle en France et en Pologne; M. Hallier en adresse une copie à saint Vincent, IV, 609; — qui annonce la nouvelle à sa communauté, XI, 156. — Les docteurs envoyés à Rome par le parti promettent au pape de se soumettre, IV, 610-611.

On parle à Rome de la condamnation prochaine de plusieurs livres jansénistes, IV, 612.

Distinction janséniste du fait et du droit, IV, 611. — L'assemblée générale du clergé de France la répudie, VI, 88-89. — Alexandre VII la condamne, VI, 266-267.

Comment la bulle de condamnation fut reçue à Paris, IV, 620-622. — Saint Vincent en envoie une copie à l'évêque de Cahors, IV, 622. — Joie de celui-ci, IV, 627.

Discussion en Sorbonne sur les opinions nouvelles, IV, 216; VI, 267. — Condamnation d'Antoine Arnauld par la Sorbonne, V, 587; VI, 88, 267; XI, 321-322.

Consulté sur le point de savoir si l'on peut absoudre un docteur qui n'a pas souscrit à la censure de la Sorbonne ou à la condamnation de Rome, saint Vincent répond affirmativement, V, 587. — Miracles de la couronne d'épines à Port-Royal, VI, 268.

Attitude du Conseil de conscience vis-à-vis des opinions

1. Au t. I, p. 193, ligne pénultienne, lire « Langeais » au lieu d' « Angers ».

1634. — Fondation, par saint Vincent, de la confrérie des dames de l'Hôtel-Dieu.

1635. — Visite des Charités de Beauvais, I, 239; — Bulles, I, 242; — et Liancourt, I, 242-247.

1636. — Transfert de la maison-mère des filles de la Charité à La Chapelle (mai). — Saint Vincent l'invite à visiter les Charités de Grigny et de Villeneuve-Saint-Georges, I, 325. — Visite de la Charité de Gournay, I, 327.

1638. — Commencement de l'œuvre des Enfants trouvés (janvier), I, 417. — Saint Vincent la prie d'aller à Saint-Germain-en-Laye pour y rassembler les dames de la Charité, I, 503, 504.

1639. — Voyage à Angers avec les sœurs destinées à l'Hôtel-Dieu de cette ville (novembre), I, 603 et suiv. — Commencement de l'œuvre des galériens, II, 26.

1641. — Saint Vincent achète vis-à-vis Saint-Lazare, rue du faubourg Saint-Denis, une maison pour y loger les filles de la Charité, II, 184.

1642. — Les sœurs quittent La Chapelle et s'installent dans leur nouvelle maison-mère, rue du faubourg Saint-Denis. — Louise de Marillac fait les vœux perpétuels avec quatre sœurs (25 mars). — Elle va visiter les Charités de Liancourt et des environs, II, 295, 300.

1644. — Pèlerinage à Notre-Dame de Chartres (octobre), II, 478.

1646. — Voyage à Nantes avec les sœurs qui doivent desservir l'hôpital de cette ville.

1649. — Voyage à Liancourt (septembre), III, 480.

1650. — Mariage de Michel Le Gras (18 janvier); naissance d'une petite fille (octobre), III, 544.

1652. — Grave maladie, IV, 334.

1653. — Saint Vincent fonde l'hospice du Nom-de-Jésus, IV, 552.

1656. — Grave maladie; elle désigne Marguerite Chétif comme la sœur la plus capable de tenir sa place après sa mort, V, 611; X, 740.

1660. — Une fluxion se déclare au bras gauche, accompagnée de fièvre (4 février). — Elle reçoit les derniers sacrements (12 février), VIII, 241. — Sa mort (15 mars), VIII, 270.

Ses œuvres. — Eloge de son administration comme supé-

1. Au tome I, p. 388, lire « Le Roux » au lieu de « Le Houx ».

1. Au tome VI, p. 53, lettre 2116, ligne 1, lire « François Lièbe » au lieu de « Edme Barry ».

1. Lors de la publication du tome XIII, nous ignorions que le P. Simon Martin, religieux minime, avait dédié à saint Vincent sa traduction française de *La Guide des pécheurs*. Réparons ici notre omis-

reproche à M. Alix de lui avoir dédié son édition de l'*Hortus pastorum*, III, 109; — supplie M. de Saint-Rémi de ne pas lui dédier ses thèses de philosophie, IV, 215.

Il craint que l'usage de composer des livres, s'il s'intro-

---

sion, après un remerciement mérité au savant abbé Dubarat, archiprêtre de Pau, qui nous a signalé ce nouveau document :

A Monsieur Vincent, supérieur des pères de la Mission de Saint-Lazare.

Monsieur, ce n'est pas ici la première fois, et ce ne sera point, s'il plaît à Dieu, la dernière, que cet excellent livre de feu d'heureuse mémoire le R. P. Louis de Grenade, qui a fait tant de conversions miraculeuses dans le monde, vous a choisi pour le conduire. En effet, il était bien à propos que cet instrument tant utile de salut fût mis entre les mains d'un prêtre de qui les actions opérées en charité se concilient les cœurs, non seulement du peuple, mais encore des rois, et qui, dans la fonction d'apôtre qu'il fait continuellement, en personne ou par ses confrères, étend le royaume de notre souverain Maître jusques aux lieux où sa gloire était comme ensevelie, et, pour dire en un mot, où la vigne du Seigneur était en friche et sans fruits, faute de bons ouvriers, et qui soutinssent, ainsi qu'il appartient, l'honneur de leur Maître. Grâces à Dieu, la France est maintenant plus chrétienne qu'elle ne le fut jamais ; les ténèbres de l'ignorance y font place au beau jour du salut et de la grâce ; les ouailles, qui marchaient selon le désir de leur cœur, entendent la voix de leurs pasteurs et sont rappelées en leurs bergeries ; et l'Evangile du Crucifié est aussi bien enseigné aux plus simples et misérables de la campagne qu'aux plus suffisants et aux plus grands des meilleures villes. Ce bonheur vient de ce qu'il n'y a presque si petit coin du royaume où ces nouveaux ouvriers appelés par votre zèle et piété en la moisson du Seigneur n'aillent distribuer le pain de la doctrine céleste et le vin sacré qui engendre les vierges ; et cela, avec tant de fruit qu'ils se font assez paraître très dignes de la qualité des disciples du grand Jésus en l'office d'évangéliser les pauvres.

C'est donc à vous, Monsieur, aussi justement qu'à aucun autre, que ce livre, qui fait tous les jours tant de conquêtes sur les trois grands ennemis de notre salut, devait être dédié, puisque les pécheurs, dont il est le guide, ne reçoivent pas moins d'instructions des exemples de votre vie, que de la vérité de ses préceptes. Permettez donc, Monsieur, pour l'amour de celui de qui vous zélez si ardemment la gloire, que cet ouvrage, avec le nom de son auteur, qui est d'un fruit couronné, reçoive encore une nouvelle couronne par le vôtre, qui marque la force et la victoire, pour être enfin suivi du triomphe que vous souhaite, Monsieur,

votre très humble et très obéissant serviteur en Jésus-Christ,
F[rère] S[imon] M[artin], r[eligieux] m[inime].

Au couvent de N[otre-]Dame de Toutes-Grâces, dit Nigeon-lez-Paris, ce jour de saint Pierre et saint Paul 1645.

M

Mission (Congrégation de la).

Ordre chronologique des faits principaux. — 1617. — Sermon de Folleville (25 janvier) [1].

1624. — Saint Vincent nommé principal du collège des Bons-Enfants (mars).

1625. — Contrat de fondation de la congrégation de la Mission (17 avril), XIII, 197. — Cette fondation est l'œuvre de Dieu; personne n'y songeait, XI, 38; XII, 7. — Saint Vincent s'établit au collège des Bons-Enfants (entre le 20 octobre et le 22 décembre), XIII, 61. — Premiers débuts, VII, 320; XII, 8.

1626. — Approbation de la Compagnie par l'archevêque de Paris (24 avril), XIII, 202. — Acte d'association des quatre premiers missionnaires (4 septembre), XIII, 203. — Ce même jour, saint Vincent met ordre à ses affaires temporelles, XIII, 61. — Pèlerinage des missionnaires à Montmartre, XII, 411.

1627. — Réception dans la Compagnie du premier frère coadjuteur (13 février). — Approbation de la Compagnie par le roi (mai), XIII, 206. — L'archevêque unit à la Compagnie le collège des Bons-Enfants (8 juin), XIII, 208. — Prise de possession du collège (15 juillet), XIII, 213. — Le roi approuve l'union du collège, XIII, 215. — Introduction des vœux privés, XII, 379.

1628. — L'archevêque de Paris accorde aux missionnaires la permission de donner des missions dans son diocèse et d'y établir des Charités (10 avril), XIII, 217. — Saint Vincent supplie Urbain VIII d'autoriser la congrégation de la Mission (juin), I, 42. — Il obtient des lettres de recommandation du nonce pour le préfet de la Propagande, XIII, 218; — et le secrétaire de la Propagande, XIII, 220; — du roi pour le pape et l'ambassadeur de France à Rome, XIII, 219. — Nouvelle supplique du saint à Urbain VIII dans le même but (1er août), I, 52. — Nouvelle lettre du nonce au préfet de la Propagande, XIII, 221. — Mémoire et avis du rapporteur, XIII, 222. — La Propagande rejette la supplique de saint Vincent (22 août), XIII, 225.

1630. — Le roi ordonne au parlement d'entériner les

---

1. Nous jugeons inutile de mentionner ici la référence, que l'on trouvera au mot « Folleville ». On trouvera d'autres omissions volontaires dans cet *Ordre chronologique des faits*.

lettres patentes de mai 1627 (15 février), XIII, 225. — Les curés de Paris s'opposent à l'entérinement (4 décembre), XIII, 227.

1631. — Le prieur de Saint-Lazare, Adrien Le Bon, offre son prieuré à saint Vincent, qui hésite à l'accepter, voir Saint-Lazare. — Le parlement entérine les lettres royales (4 avril), XIII, 232. — M. du Coudray est envoyé à Rome pour négocier l'approbation de la Compagnie, I, 114. — Saint Vincent lui énumère les cinq points fondamentaux auxquels il tient absolument, I, 115. — Commencement des retraites des ordinands aux Bons-Enfants.

1632. — Contrat d'union du prieuré de Saint-Lazare à la Compagnie (7 janvier), XIII, 234. — L'archevêque de Paris approuve le contrat d'union (8 janvier et 31 décembre), XIII, 248, 271 ; — le roi également (janvier), XIII, 254. — Entrée des prêtres de la Mission dans leur nouvelle maison-mère (8 janvier), XIII, 244.

1633. — Bulle d'érection de la Compagnie (12 janvier), XIII, 257. — Le roi approuve de nouveau l'union du prieuré de Saint-Lazare à la congrégation de la Mission, XIII, 277.

1634. — M. d'Authier, qui a déjà uni sa communauté à celle de Paul Motta, propose d'englober dans une union commune la congrégation de la Mission ; saint Vincent trouve à cela des difficultés et refuse, I, 223. — Le saint reçoit communication de la bulle d'érection de la Compagnie ; il fait supprimer quelques mots, qu'il juge injurieux pour les curés, I, 225, 254.

1635. — Fondation de l'établissement de Toul.

1636. — Missions à l'armée. — Commencement de l'œuvre des séminaires.

1637. — Etablissement du séminaire interne (juin). — Fondation d'un établissement à La Rose près d'Agen.

1638. — Fondation d'établissements à Richelieu, Luçon, Troyes.

1639. — Liste des établissements fondés avant le 14 juillet, I, 565. — Ce qu'était alors la vie du missionnaire à la maison et en mission, I, 562-565. — Fondation d'un établissement à Alet. — Mort de M. de la Salle.

1640. — Fondation d'un établissement à Annecy.

1641. — Mort de M. de Sergis (janvier) et de M. Lebreton (17 octobre). — Fondation d'un établissement à Crécy

(avril). — La Compagnie reçoit la permission de s'établir à Rome (11 juillet), XIII, 282. — L'archevêque de Paris approuve les vœux émis dans la Compagnie (19 octobre), XIII, 283.

1642. — Acceptation par le roi de la bulle *Salvatoris* (16 mai), XIII, 286. — M. d'Authier, fondateur de la congrégation du Saint-Sacrement, fait de nouvelles démarches pour unir cet Institut à la congrégation de la Mission. — Première Assemblée des supérieurs : on examine les règles ; on arrête la forme des Assemblées générales ; saint Vincent présente sa démission, qui est refusée ; on donne des assistants et un admoniteur au supérieur général, XIII, 287. — Fondation de Richelieu pour que soient instruits douze clercs au collège des Bons-Enfants. — Mort de M. Pillé (7 octobre).

1643. — Fondation des établissements de Marseille, Cahors et Sedan.

1644. — Le supérieur général de la Mission est nommé par le roi aumônier général des galères (16 janvier), XIII, 302. — Fondation des établissements de Saintes et de Montmirail.

1645. — Fondation des établissements du Mans, de Saint-Méen et de Gênes. — Commencements de la Mission de Tunis. — Les enfants élevés au collège des Bons-Enfants sont transférés au petit séminaire Saint-Charles, et le collège des Bons-Enfants devient grand séminaire pour prêtres.

1646. — Saint Vincent envoie des missionnaires à Alger et en Irlande. — Pour ne pas entrer en compétition avec les récollets, il rappelle le missionnaire qui attendait à Marseille l'occasion de passer au Maroc pour fonder une Mission à Salé. — M. Portail commence la visite des maisons de la Compagnie, qu'il continue jusqu'en 1649.

1647. — Projet d'une nouvelle Mission en Perse. — Jean Le Vacher est envoyé à Tunis.

1648. — Saint Vincent accepte la Mission de Madagascar, où il envoie MM. Nacquart et Gondrée. — Mort de Julien Guérin à Tunis (13 mai). — Fondation des établissements de Tréguier et d'Agen. — La Mission d'Arabie proposée à saint Vincent.

1649. — La Fronde ruine Saint-Lazare et plusieurs maisons de la Compagnie. — Saint Vincent fait lui-même la visite des maisons de Bretagne, de l'Anjou et du Maine. —

— Mort de MM. du Coudray (février) et Gondrée (26 mai).

1650. — Fondation de l'établissement de Périgueux. — Saint Vincent envoie en Champagne et en Picardie sept prêtres et six frères pour assister ces deux provinces ravagées par les armées, la peste et la famine. — Mort de M. Nacquart (29 mai).

1651. — Fermeture de l'établissement de Périgueux. — Deuxième Assemblée des supérieurs à Paris : on revoit et on approuve les règles et on examine la question des vœux (juillet-août), XIII, 326, 333. — Lambert aux Couteaux part pour la Pologne avec un prêtre, deux clercs et un frère (septembre), XIII, 359.

1652. — Martyre de Thaddée Lye, clerc de la Mission, en Irlande. — Fondation de l'établissement de Notre-Dame-de-Lorm. — Les maladies emportent plusieurs des missionnaires envoyés au secours des populations en détresse des environs d'Etampes. — Mission de Niolo. — Une communauté d'Orvieto parle de s'unir à la congrégation de la Mission ; ce projet n'aboutit pas.

1653. — Mort de M. Lambert (février ou mars) ; M. Ozenne lui succède à la tête de la Mission de Pologne. — Mort de Jean Guérin à Annecy (6 mars).

1654. — Fondation des établissements de Turin et d'Agde. — Mort de Pierre du Chesne.

1655. — Mort de MM. Louis Thibaut (février), Mousnier (24 mai), Le Gros (5 novembre). — Les missionnaires français en résidence à Rome doivent quitter cette ville par ordre du roi de France (février). — Alexandre VII approuve l'union du prieuré de Saint-Lazare (18 avril), XII, 372 ; — et les vœux émis dans la Compagnie (22 septembre), XIII, 380. — Le bref d'Alexandre VII est accepté officiellement par la maison de Saint-Lazare (22 octobre), puis (1655-1656) par les autres maisons de l'Institut. — Discours de saint Vincent sur la petite méthode (20 août), XI, 257.

1656. — La Mission du Liban est offerte à saint Vincent, qui l'accepte. — Le projet n'a pas de suite. — Saint Vincent trouve que la Compagnie ne marche pas « d'un bon pied » (28 juillet), XII, 471.

1657. — La peste emporte à Gênes six prêtres de la Mission et un frère. — Mort de M. Bourdaise (23 juin).

1658. — La mense conventuelle de l'abbaye de Saint-Méen est unie à la Compagnie (5 avril), XIII, 387. — Dis-

d'écrits pour faire connaître la Compagnie au dehors, VI, 31, 176-177, 592. — N'accepter d'établissements nouveaux que s'ils sont proposés par les évêques, III, 545, 625; V, 164, 351, 429; VI, 308, 625; VII, 386, 515, 541, 565; VIII, 8, 279, 281; XI, 426. — On peut accepter un établissement enlevé justement à une autre communauté, s'il est offert par les puissances séculières ou spirituelles, VI, 27. — Ne pas multiplier les petits établissements, IV, 480.

Supporter les intrigues contre la Compagnie, IV, 393, 399; — et la calomnie, voir Calomnie. — Ne pas se peiner si de nouvelles congrégations se fondent, IV, 348, 363, 399; — si d'autres congrégations travaillent aux mêmes œuvres, VII, 468; VIII, 189, 308; — et réussissent mieux, VI, 400. — Estimer les autres communautés plus que la sienne, II, 274; XI, 114-115; XII, 204, 438. — Ne jamais parler à leur désavantage, III, 168. — Etre humble d'une humilité qui embrasse la Compagnie à laquelle on appartient, voir Humilité. — La Compagnie ne croîtra que par l'insuccès et la confusion, III, 160.

Entrées et sorties. — Le vœu d'entrer en religion n'empêche pas d'entrer dans la Compagnie, VI, 594; VII, 45. — Qualités requises pour être admis, VI, 155; VII, 237. — Tenir moins compte de la belle apparence que de la bonne volonté, VI, 186. — Admission d'un prêtre qui compense sa « petite façon » et son « peu de savoir » par « quelque capacité, le sens bon et la volonté meilleure », VII, 523.

Sont refusés : les personnes mariées, l'épouse entrerait-elle chez les filles de la Charité, VII, 202-203; — les épileptiques, VII, 289-290, 363; — les bossus et notablement difformes, VII, 494; — ceux qui, n'ayant pas d'eux-mêmes le désir d'entrer, sont présentés par leurs parents ou amis, VIII, 462. — Se montrer difficile pour recevoir les postulants qui viennent d'une autre communauté, III, 375; VI, 284; VII, 569; VIII, 149. — Saint Vincent hésite à recevoir un boiteux et le fils d'une mère dans le besoin, II, 277. — Il recommande de bien examiner, avant de l'admettre, un turc converti, VII, 377. — Il se montre plus difficile que par le passé, surtout pour les jeunes, parmi lesquels peu se donnent à Dieu comme il faut, IV, 156. — Il n'est pas d'avis que, de crainte de déplaire à un évêque, on cesse de recevoir des postulants venus de son diocèse, V, 632. — Ne pas recevoir dans un pays des postulants d'un autre pays,

---

1. Au t. V, p. 236, note 2, lire « Marguerite Moreau » au lieu de « Marguerite Drugeon ».

N

1. Au t. II, p. 265, lire « Noyers » au lieu de « Saingui ».

O

P

---

1. Voir p. 109, note 1.

1654. — Retour de M. Guillot en France. — Arrivée en Pologne de M. Ozenne, désigné comme successeur de M. Lambert, de M. Duperroy, de MM. Durand, Eveillard, Simon et du premier groupe de visitandines. — M. Guillot retourne en Pologne. — Soulèvement des Cosaques; ils s'unissent aux Moscovites pour combattre la Pologne; progrès de leurs armées, V, 193, 233, 237.

1655. — Le roi de Pologne reprend Mohilev, V, 337. — Le roi et la reine sur le point de partir en voyage, V, 351. — Les Moscovites et les Cosaques avancent et menacent Varsovie, V, 411, 416, 427, 447; XI, 189, 303, 305. — La cour se réfugie à Cracovie, X, 136; — M. Ozenne avec elle, V, 427. — De Cracovie ils passent en Silésie, V, 468, 473, 532. — MM. Durand, Eveillard, Simon et Guillot rentrent en France. — Les Suédois, maîtres de Varsovie, V, 473. — Les Tartares et les Cosaques s'unissent au roi de Pologne contre les Suédois, V, 532. — M. Zelazewski quitte la Compagnie.

1656. — Saint Vincent cherche pour la Pologne des ressources et des défenseurs, V, 562, 571, 610. — Ses démarches pour la succession au trône de Pologne, VI, 82, 85, 275. — Prières et pénitences de l'Assemblée du Clergé de France pour la Pologne; succès des armes de Pologne, V, 561. — Le roi de Pologne entre en Galicie; consécration du royaume à la sainte Vierge, V, 571. — Siège de Varsovie par le roi de Pologne, VI, 2, 4, 49. — Une bataille est imminente, VI, 71. — Il court de mauvaises nouvelles sur la Pologne, VI, 78, 96. — Les Suédois reprennent Varsovie, maltraitent M. Duperroy et pillent la maison des missionnaires, VI, 79, 99, 109, 112, 127, 138, 139; XI, 351, 352, 353, 359, 369. — Triste situation de la Pologne, XI, 352. — Les Suédois abandonnent la ville pour défendre la Suède contre les Moscovites, VI, 112, 127. — Les nouvelles sont meilleures, VI, 123.

1656-1657. — La peste et la famine à Varsovie, VI, 123, 127, 138, 139, 162, 324; X, 236.

1657. — La cour de Pologne à Glogau (Silésie) avec M. Ozenne, VI, 164; — à Opole avec MM. Ozenne et Duperroy, VI, 303. — La reine de Pologne demande des secours à l'Assemblée du clergé de France, VI, 634. — L'Assemblée se déclare impuissante, VI, 636. — M. Ozenne

---

1. Au tome V, p. 190, lire « Prat » au lieu de « Prag ».

1. Au t. VII, p. 418, note 4, lire « la direction du séminaire de la Propagande » au lieu de ce qui est écrit.

Q

R

1. Au t. XIII, p. 495, en note, lire « Rhébé » au lieu de « Relets ».

M. Alméras, supérieur, continue les recherches, III, 465. — Il se décourage, III, 626 ; — se résigne, IV, 46 ; — grossit avec son argent personnel la somme mise à sa disposition pour l'achat ; saint Vincent l'engage à se décharger sur quelque autre du soin des recherches, IV, 128. — Il se décide à l'achat de la maison qu'habitent les missionnaires, si rien ne se présente ailleurs, V, 60 ; — en est empêché, V, 149 ; — refuse la maison des Hibernois, V, 154 ; — et Saint-Jean-Mercatelli, V, 459.

M. Jolly, supérieur, entreprend de nouvelles recherches, V, 621 ; — convoite une maison dont le pape voulait « disposer pour quelque œuvre de piété », V, 635. — Le cardinal Bagni propose aux missionnaires de les aider à se loger dans le palais de Saint-Jean-de-Latran ; M. Jolly refuse, VII, 27, 33. — Décret de la Congrégation de la Visite Apostolique pour que les prêtres de la Mission soient pourvus d'une maison dans Rome, VII, 231. — Saint Vincent est prêt à accepter, sous condition, la maison de Saint-Nicolas, VII, 253. — Un autre logement est en vue, VII, 277. — Saint Vincent se réjouit de voir ses missionnaires pauvrement logés, VII, 312, 328, 391, 543. — Il y a peu d'espoir d'avoir une maison convenable si on ne l'achète, et l'argent fait défaut, VII, 328. — Depuis qu'ils sont à Rome, les missionnaires n'ont pas encore de maison à eux, VII, 364. — On propose à M. Jolly l'hôtel des seigneurs Mattei, VII, 391. — Le cardinal Maldachini offre une maison, que saint Vincent refuse, VII, 615. — Acquisition du palais du cardinal Bagni à Monte Citorio, VIII, 103, 119, 121, 128, 134, 150, 152, 169, 185, 402. — Le Pape préfère que les missionnaires n'aient pas d'église, VIII, 152.

Saint Vincent hésite à permettre aux missionnaires de Rome de s'habiller à l'italienne, II, 273. — Calomnie contre les missionnaires de Rome ; on les accuse de ne rien faire, II, 445. — On propose à saint Vincent l'instruction des enfants qui peuvent être appelés à avoir plus tard des emplois dans la cour romaine, II, 531. — Le cardinal de Retz est hospitalisé dans la maison des missionnaires ; mécontentement de Mazarin, qui ordonne l'expulsion de Rome des missionnaires français, V, 270-275, 336, 341, 366 ; XI, 172. — Mazarin retire sa défense, V, 359, 366. — Saint Vincent recommande de maintenir ou d'établir l'usage de porter le chapelet à la ceinture, V, 621.

1. Au tome I, p. 373, lire « Roté » au lieu de « Robé ».

---

1. Au tome VIII, pages 507, 508, lire « de Ruyter » au lieu de « Le Raistre ».

S

charge de prieur en cour de Rome sans nécessité pour être plus sûr de la conserver, I, 251.

1630-1631. — Démarches faites auprès de saint Vincent par Adrien Le Bon et le curé de Saint-Laurent pour obtenir de lui qu'il accepte l'union du prieuré à sa congrégation, V, 533; VIII, 360; XIII, 244-247.

1631. — Requête des religieux de Saint-Victor contre l'union (17 décembre), I, 151.

1632. — Contrat d'union du prieuré de Saint-Lazare à la congrégation de la Mission (7 janvier), XIII, 234; voir Le Bon. — Adrien Le Bon éprouve parfois des regrets d'avoir cédé le prieuré à saint Vincent, XIII, 638. — Les religieux de Saint-Lazare donnent procuration pour l'accomplissement, en leur nom, de toutes les formalités de l'union (7 et 8 janvier), XIII, 401. — Approbation par l'archevêque de Paris du contrat d'union (8 janvier), XIII, 248. — Lettres patentes par lesquelles le roi approuve l'union (janvier), XIII, 254. — Consentement des marchands et des échevins de Paris (24 mars), VII, 484; XIII, 272, 396, 402. — Requête des religieux de Saint-Victor au parlement pour empêcher l'enregistrement des lettres d'union (13 mai), I, 151. — Les curés de Paris réclament de leur côté, I, 149. — M. Pillé encourage saint Vincent au cours du procès, II, 346; XIII, 336. — Services que l'abbé de Saint-Cyran lui rend à cette occasion, voir Saint-Cyran (Abbé de). — Le parlement déclare que, nonobstant l'opposition, il verra le concordat et les lettres patentes pour l'enregistrement (21 août); il ordonne l'enregistrement des lettres patentes (7 septembre), I, 549; IV, 297; VIII, 361; XIII, 271, 277, 402, 403, 412; — mais exige que saint Vincent obtienne de nouvelles lettres du roi et de l'archevêque de Paris, I, 151; VII, 310, 485; XIII, 268, 396. — Déclaration par laquelle Adrien Le Bon renouvelle l'acte du 7 janvier 1632, mais sans demander l'union en cour de Rome (29 décembre), XIII, 267. — Lettres par lesquelles l'archevêque de Paris approuve de nouveau l'acte d'union (31 décembre), XIII, 271; — se réservant sur le prieuré toute juridiction et autorité au spirituel et au temporel, XIII, 251. — Saint Vincent se fait exempter dans la suite de l'obligation de rendre ses comptes chaque année à l'archevêque, II 460; IV, 70, 417; XIII, 275.

1632 ou 1633. — Nicolas Maheut, sous-prieur de Saint-Lazare, meurt de la peste, I, 185.

1632--1634. — Démarches de saint Vincent à Rome pour obtenir du Saint-Siège confirmation de l'union de Saint-Lazare à la Mission, I, 148, 249-251, 252, 285.

1633. — Lettres patentes du roi en faveur de l'union (janvier), XIII, 277. — Le parlement les enregistre (21 mars), VII, 485; XIII, 397, 404. — Procès-verbal de la signification faite aux religieux de Saint-Lazare des lettres d'union (26 avril), XIII, 404. — La chambre des comptes les enregistre (11 octobre), VII, 485; XIII, 397, 404.

1634. — La cour des aides également (9 janvier), VII, 485; XIII, 397, 403. — Supplique au pape Urbain VIII pour lui demander de confirmer les lettres d'union, I, 255; XIII, 372.

1635. — Confirmation de l'union par Urbain VIII, dont la bulle n'est pas expédiée (15 mars), VII, 485-486; XIII, 372, 377, 397, 405, 413.

1636. — A l'approche de l'armée espagnole, Saint-Lazare est transformé en camp; on y distribue des armes aux soldats; saint Vincent s'apprête à évacuer la maison (15 août), I, 340. — Cas de peste à Saint-Lazare (octobre), I, 358, 360.

1637. — Epidémie de dysenterie (août), I, 389.

1639. — Sacre, dans l'église de Saint-Lazare, de Pavillon, évêque d'Alet (22 août), I, 374.

1640. — Visite canonique de la maison (août-septembre), II, 96, 102, 110, 112.

1641. — Visite canonique de la maison par M. Lambert, II, 208.

1642. — Assemblée des supérieurs à Saint-Lazare (octobre), XIII, 287.

1644. — Tout marche si bien que Saint-Lazare « semble un petit paradis » (février), II, 445.

1644-1646. — On n'assiste pas la maison de Saint-Lazare, parce qu'on la croit dans l'opulence, II, 466, 573.

1645. — Erection d'un séminaire, le petit Saint-Lazare ou Saint-Charles, à l'extrémité de l'enclos de Saint-Lazare sur la rue du Faubourg-Saint-Denis; construction d'un bâtiment pour les ordinands sur l'emplacement de la petite infirmerie, II, 535. — C'est ce bâtiment que saint Vincent appelle plus tard le « bâtiment neuf », XI, 373. — Les

bacheliers, des licenciés et des docteurs, I, 525; XI, 11; XII, 24. — Prieurés offerts à saint Vincent pour que les revenus servent à couvrir les frais des retraites des ordinands, voir Bruyères-le-Chatel, Saint-Aignan (M. de), Saint-Pourçain. — L'archevêque de Paris va voir les ordinands à Saint-Lazare, I, 480.

Prédicateurs des ordinands, IV, 342; V, 572, 575; VII, 17, 108; voir Bossuet, Caulet (Etienne de), Sevin. — Directeurs des ordinands, IV, 114, 342, 601; V, 588; XII, 438, 442. — Saint Vincent obtient un bref d'indulgences en faveur des ordinands, VII, 480.

Fruits de ces retraites, I, 204. — Edification d'un chartreux présent à Saint-Lazare lors d'une retraite d'ordinands, III, 202. — Saint Vincent supplie sa communauté de leur donner le bon exemple, XI, 10-11. — « La manière d'agir humble et simple » des missionnaires les édifie, XII, 204.

Le chanoine le Mareschal demande à saint Vincent de recevoir un ordinand qui désire faire sa retraite, VIII, 346. — Le saint signale au chapitre de Paris un clerc en retraite à Saint-Lazare qu'il estime ne pouvoir être appelé aux ordres, VI, 476.

Voir Ordinands.

Léproserie. — En 1632 il n'y avait aucun lépreux à Saint-Lazare, XIII, 235; — et il n'y en avait pas eu depuis longtemps, I, 256; XIII, 373. — Lépreux à Saint-Lazare, I, 292.

Maison de correction. — Saint Vincent refuse à une mère d'incarcérer son fils, qui faisait une retraite à Saint-Lazare, XIII, 178-179. — La marquise d'Esne demande que son fils soit enfermé à Saint-Lazare, VIII, 348. — Evasion d'un prisonnier, I, 291. — Saint Vincent obtient la libération du fils de M. Demurard, enfermé injustement, VII, 605. — Un magistrat de Paris loue le bon ordre qui règne dans cette maison, XI, 21. — Saint Vincent recommande cette œuvre à ses missionnaires, XI, 20-24; XII, 88. — Il se plaint qu'on ne nourrit pas assez bien les prisonniers, XI, 331. — Autre mention, I, 488.

Asile d'aliénés. — En 1632, l'asile avait deux ou trois aliénés, et c'est ce qui, plus que toute autre chose, attachait saint Vincent à Saint-Lazare, XI, 20. — Le frère de M. Barreau est enfermé à Saint-Lazare, V, 146. — Saint Vincent se plaint qu'on ne nourrit pas assez bien ces pau-

1. Au tome VIII, p. 470, lire « Bouguenais » au lieu de « Bouguer ».

---

1. Au tome III, p. 512, il est question d'Anne de la Guiche et non de Marie de Hautefort.

1. Au tome II, p. 438 et 440 lire « Serquemanant » au lieu de « Serquemann ».

T

1. Au tome VII, p. 129, lire « Tonnerre » au lieu de « Fournier ».

---

1. Le texte porte partout « Turchi »; le véritable nom est « Turco ».

U

1. Bien que datée du 12 janvier 1632, cette bulle est du 12 janvier 1633. C'était alors l'usage, en effet, pour les bulles, de commencer l'année au 25 mars. En langage de bulle, janvier, février et presque tout le mois de mars appartenaient donc à l'année précédente.

V

1. Voir page 394, en note.

louse, I, 11, 17; XIII, 13, 20, 22, 41, 43, 56, 436, 457, 459, 519, 520.

1605. — A Toulouse; voyage à Bordeaux; legs d'une vieille femme de Toulouse; voyage à Marseille pour faire « rendre gorge » à un débiteur, I, 1-4. — Au retour de Marseille, il est pris par les Turcs et vendu à Tunis comme esclave (août), I, 4-5.

1605-1607. — Esclavage en Tunisie, I, 5-9. — Il convertit son maître, s'enfuit avec lui et aborde à Aigues-Mortes le 28 juin 1607, I, 9-10. — A Avignon (juillet), I, 10-13.

1607-1608. — Il étudie à Rome, I, 14.

1608. — Il se rend à Paris, I, 18; — et s'établit rue de Seine, XIII, 13, 14, 19.

1609. — Aumônier de la reine Marguerite de Valois, XIII, 8, 12, 13, 14. — Accusé de vol, XI, 337.

1610. — Abbé de Saint-Léonard de Chaume (17 mai), XIII, 8, 19, 37.

Entre 1609 et 1611. — Violente tentation contre la foi, XI, 34.

1611. — M. Bourgoing résigne la cure de Clichy en sa faveur (13 octobre), XIII, 17. — Don à l'hôpital de la Charité (20 octobre), XIII, 14.

1612. — Il prend possession de la cure de Clichy (2 mai), XIII, 17.

1613. — Il entre, en qualité de précepteur, chez Philippe-Emmanuel de Gondi, général des galères, I, 354; — et s'établit dans sa maison, rue des Petits-Champs, XIII, 37.

1615. — Chanoine d'Ecouis (27 mai), XIII, 19.

1616. — Il résigne l'abbaye de Saint-Léonard, XIII, 37.

1617. — Sermon de Folleville (25 janvier), XI, 4. — Il quitte Paris et arrive à Châtillon-les-Dombes (vers mars), I, 21; XIII, 47; — dont il est nommé curé (29 juillet), XIII, 41. — Fondation de la première confrérie de la Charité à Châtillon (août), IX, 209. — Instances pour le faire revenir à Paris, I, 21-24. — Il revient (24 décembre), I, 24.

1618. — Il donne sa démission de curé de Châtillon (31 janvier), XIII, 54. — Mission à Villepreux; il y établit une Charité (23 février), I, 81. — Il en établit une troisième à Joigny (septembre), XIII, 439; — une quatrième à Montmirail (1er octobre), XIII, 461; — où il se trouvait encore aux mois de novembre et de décembre, XIII, 464-467. — Au retour, il trouve à Paris saint François de Sales,

qui devait y rester jusqu'au 13 septembre 1619; fréquentes conversations entre les deux saints, voir François de Sales.

1619. — Il est nommé aumônier général des galères (8 février), XIII, 55. — Sainte Chantal arrive à Paris le 6 avril et devient supérieure du couvent de la Visitation fondé dans cette ville par saint François de Sales le 1er mai, voir Chantal.

1620. — Il fonde deux Charités à Folleville, Paillart et Sérévillers, l'une pour les femmes, l'autre pour les hommes (11 et 23 octobre), XIII, 475, 484.

1621. — Fondation, par saint Vincent, d'une Charité mixte à Joigny (mai), XIII, 446; — à Mâcon (septembre), XIII, 490. — Mission à Montmirail, I, 66.

1622. — Nommé supérieur de la Visitation de Paris, XIII, 84. — Il établit une Charité mixte à Courboin (19 juin), XIII, 511.

1623. — Mission aux galériens à Bordeaux; visite à sa famille, XII, 218.

Vers 1623. — Licencié en droit canon à l'université de Paris, XIII, 60, 198, 208, 213, 215, 217, 521.

Entre 1608 et 1625. — Il visite la grotte de sainte Madeleine, près Marseille, IX, 613.

Entre 1613 et 1624. — Il quitte la rue des Petits-Champs avec les Gondi pour s'établir rue Pavée, XIII, 60, 202.

1624. — Il est nommé prieur de Saint-Nicolas de Grosse-Sauve, XIII, 56; — principal du collège des Bons-Enfants (mars), XIII, 213. — Son serviteur, III, 502.

Vers 1624. — Il fait une retraite chez les chartreux de Valprofonde et y est délivré d'une tentation qu'il souffrait « dans les actes de sa vocation », II, 107. — Autre retraite à Soissons pour combattre l'empressement trop naturel qu'il avait à réaliser le « dessein de la Mission », II, 247.

1624 ou 1625. — Louise de Marillac se met sous sa direction, I, 85-86.

1625. — Fondation de la congrégation de la Mission (17 avril), XIII, 197. — Mort de Madame de Gondi (23 juin), I, 22. — Il se rend auprès de Philippe-Emmanuel de Gondi en Provence pour lui annoncer la mort de son épouse (juin). — Il quitte la maison des Gondi et se retire au collège des Bons-Enfants (entre octobre et décembre), XIII, 61.

Vers 1626. — Il va prendre les eaux à Forges, où il est déjà allé « les années passées », I, 63.

1626. — L'archevêque de Paris approuve la congrégation de la Mission (24 avril), XIII, 202. — Acte d'association des premiers missionnaires (4 septembre), XIII, 203. — Il fait donation de ses biens à ses frères et sœurs (4 septembre), XIII, 61. — Il donne sa démission de curé de Clichy, XIII, 85. — Mission à Loisy-en-Brie (octobre ou novembre), I, 27.

1627. — Il établit une Charité à Montreuil (11 avril), XIII, 521. — Le roi approuve la congrégation de la Mission (mai), XIII, 206. — Absent de Paris depuis longtemps (5 juin), I, 28. — Union du collège des Bons-Enfants à la congrégation de la Mission (8 juin), XIII, 208. — Il fonde une Charité à Verneuil dans l'Oise (8 octobre), I, 31. — Il est engagé à donner des missions du côté de Lyon, I, 34.

1628. — En mission à Joigny (17 janvier), I, 38; — à Villecien (9 février), I, 39. — Sa déposition sur les vertus de saint François de Sales (17 avril), XIII, 66. — Ses pouvoirs de supérieur de la Visitation de Paris lui sont renouvelés (9 mai), XIII, 84. — Premières démarches à Rome pour l'approbation de la congrégation de la Mission (juin), I, 42; XIII, 218 et suiv. — Il donne la retraite des ordinands à Beauvais (15 septembre), I, 65; — convertit trois hérétiques, I, 66. — Mission dans le diocèse de Beauvais, I, 67.

1629. — Il établit la Charité de Saint-Sauveur à Paris, XIII, 523. — Voyage à Montmirail, où le père de Gondi l'appelle, I, 72. — Il fonde des Charités à Beauvais, I, 95.

1630. — Il reçoit, à Paris, la visite d'un de ses neveux (août), I, 90. — Voyage à Maubuisson, I, 93. — Il va visiter les Charités de Beauvais (novembre), I, 95. — Le prieur de Saint-Lazare lui offre ce prieuré, XIII, 244.

1631. — A Montreuil-sous-Bois, I, 100. — Petit voyage aux champs (avril), I, 106. — De retour de mission; commencement, aux Bons-Enfants, des retraites des ordinands (avril), I, 107. — Blessé d'un coup de pied de cheval (mai), I, 110.

1632. — Il s'établit au prieuré de Saint-Lazare, qui devient la maison-mère de la congrégation de la Mission (8 janvier), XIII, 244.

1632 ou 1633. — Il visite le sous-prieur de Saint-Lazare, malade de la peste, I, 185.

1633. — Approbation de la congrégation de la Mission par Urbain VIII (12 janvier), XIII, 257. — Dangereuse chute de cheval (avril), I, 198. — Etablissement des Conférences des mardis (juin), I, 201. — En retraite; fondation de la Compagnie des filles de la Charité (29 novembre), I, 218.

1634. — Fondation de la Charité de l'Hôtel-Dieu, I, 229.

Vers 1634. — Mission à Villers-sous-Saint-Leu, I, 235.

1635. — Voyage à Liancourt (juin), I, 237[1]. — Projet de voyage à Fréneville, I, 305. — Il détourne un de ses frères du dessein de venir à Paris (août), I, 307. — En retraite (août), I, 304.

1636. — Voyage à Pontoise (mai); de Pontoise il se propose d'aller à Beauvais pour visiter les ursulines (mai), I, 324. — En retraite (août), I, 340. — Il va à Orléans et, au retour, s'arrête à Fréneville (novembre), I, 358. — De nouveau à Fréneville (30 décembre), I, 372.

1637. — Voyage à Pontoise et dans les environs de Dourdan, I, 387.

1638. — Commencement de l'œuvre des Enfants trouvés (janvier), I, 421. — A Fréneville (juin), I, 483, 485. — Voyage à Limouron (juin), I, 488; — à Rueil, I, 490; — à Saint-Germain-en-Laye (septembre), I, 502; — à Richelieu (décembre), I, 524. — L'archevêque de Paris lui ordonne de visiter une maison religieuse (septembre), I, 510. — Il promet à M. Pavillon d'aller le voir à Alet, I, 529, 536, 555; — parle d'une occasion qui pourrait l'attirer bientôt en Gascogne, I, 530.

1639. — Mission à Joigny (février), I, 536. — Son témoignage au sujet de l'abbé de Saint-Cyran (avril), XIII, 86. — Commencement de l'œuvre d'assistance de la Lorraine (mai), I, 551. — Voyage à Troyes (juillet), I, 561, 567, 568 — à Richelieu, I, 601, 604. — Au retour de Richelieu, il s'arrête à Fréneville, I, 604.

1640. — Extension de l'œuvre des Enfants trouvés. — Il se propose d'aller à Annecy, II, 73.

1641. — Voyage à Richelieu, II, 181. — L'archevêque de Paris approuve les vœux émis dans la congrégation de la

1. La lettre 166 est, sans aucun doute, de 1635.

Mission (19 octobre), XIII, 283. — Vision des trois globes (décembre), XIII, 125.

1642. — Voyage à Richelieu (juin), II, 262, 265 ; — à Beauvais (juillet), II, 269. — Première assemblée des supérieurs (octobre) ; il offre sa démission, qui est refusée, XIII, 296. — Il se demande s'il ira visiter la maison de Rome, II, 324.

1643. — Il assiste Louis XIII, mourant, II, 393. — Il entre au Conseil de conscience.

Vers 1643. — Il est nommé vicaire général de l'abbé de Saint-Ouen à Rouen, IV, 192.

1644. — Le supérieur général de la Mission est nommé aumônier général perpétuel des galères (janvier), XIII, 302. — Grave maladie, II, 481. — Voyage à Richelieu (octobre), II, 480. — Au retour, il s'arrête à Fréneville, II, 481, 483, 485.

1645. — Commencement de la Mission de Barbarie.

1646. — Approbation, par l'archevêque de Paris, de l'Institut des filles de la Charité. — En retraite, III, 64, 73. — Commencement de la Mission d'Irlande et d'Ecosse.

1647. — Il passe quelques jours à Fréneville, III, 208.

1648. — Mission de Madagascar. — Voyage à Saint-Germain-en-Laye ; projet de voyage à Fréneville, III, 376.

1649. — Troubles de la Fronde. — Il quitte Paris le 14 janvier, va à Saint-Germain-en-Laye, voit la reine et Mazarin, demande à ce dernier de quitter la France pour le bien de la paix ; se rend à Villepreux, III, 402 ; — à Fréneville, où il reste un mois, III, 401, 405, 408, 416 ; — à Orléans, III, 411 ; — fait la visite des maisons du Mans, III, 416 ; — d'Angers, III, 421 ; — de Saint-Méen, III, 423 ; — de Nantes, III, 430 ; — de Richelieu, III, 433, 448. — Il tombe à l'eau près de Durtal et en est retiré par un de ses prêtres, III, 424. — Il rentre à Paris le 13 juin, III, 454.

1650. — Premiers secours apportés aux provinces de Picardie et de Champagne.

1651. — Blessure (mars), IV, 162. — Assemblée générale ; on y discute surtout sur les vœux, XIII, 326. — Grave maladie (août), IV, 241. — Commencement de la Mission de Pologne, XIII, 359.

1652. — Assistance des pauvres de Paris et des environs, voir Fronde. — Ses négociations avec Mazarin et le duc

Rhumes, II, 384 ; V, 647 ; VI, 136. — Fluxions, II, 40 ; III, 622 ; V, 40. — Fluxion aux yeux, VII, 625 ; VIII, 1, 23. — Défluxion, II, 165, 166. — Blessure, IV, 162. — Mal au pied, II, 536. — Insensibilité d'un doigt de la main, IV, 48. — Insomnies fréquentes, IX, 28.

Purgations, I, 199, 555, 581, 588, 597 ; II, 255 ; III, 428, 622 ; VII, 437 ; XIII, 187. — Eaux minérales ou purgatives, I, 85, 117 ; II, 168 ; IV, 255. — Saignées, I, 196, 511, 555, 588 ; II, 149, 158 ; III, 428 ; V, 647. — Sueurs, I, 588 ; II, 130. — Sirops, I, 597 ; VI, 136. — Usage du thé, VII, 410. — Repos du matin, VI, 136 ; X, 566. — Le saint se lève toujours à quatre heures, sauf quand il se fait suer, IX, 28. — Changement d'air, I, 225, 237 ; III, 376 ; IV, 530, 532 ; V, 362. — Saisons d'eaux à Forges, I, 63. — On l'oblige, en 1656, à prendre une chambre à feu et un tour de lit, X, 375.

Sollicitude de Louise de Marillac pour sa santé, voir Le Gras (Mlle) ; — de la duchesse d'Aiguillon, voir Aiguillon (Madame d') ; — de Mlle du Fay, I, 81 ; — d'Alain de Solminihac, IV, 155 ; — de Nicolas Sevin, VIII, 388.

Simplicité avec laquelle il parle de sa santé à Louise de Marillac, I, 581, 597 ; VII, 410.

Il reçoit un coup de pied de cheval (1631), tombe de cheval (1633), risque de se noyer dans une rivière (1649), est projeté sous son carrosse (1658), voir plus haut.

Variétés. — Il a appris le bressan, XIII, 51 ; — le picard, II, 208-209 ; IV, 341 ; — comprend difficilement l'italien, II, 312.

Quelques souvenirs de ses missions, II, 449 ; IX, 322 ; X, 585. — Conversions d'hérétiques et de pécheurs, I, 66 ; IV, 53 ; XI, 34 ; XIII, 49.

Ses lettres, I-VIII ; XIII, 833-846 ; voir Correspondance. — Ses règlements, voir Règles. — Autres écrits, XIII, *passim.* — Ses sermons, XIII, 1, 25, 30, 33, 57. — Ses entretiens aux missionnaires, XI-XII ; — aux filles de la Charité, IX-X ; — aux dames de la Charité, XIII, 761-820 ; — aux sœurs de la Visitation, XIII, 144 ; — aux ordinands, XIII, 141 ; — aux pauvres du Nom-de-Jésus, XIII, 156 ; — aux prêtres de Saint-Sulpice, XIII, 166 ; — à des particuliers, XIII, 163, 167, 170, 173.

Ses vertus, voir Charité, Humilité, etc.

W

Y

Z

qui, en raison des circonstances, s'enferme dans de bons désirs, V, 150.

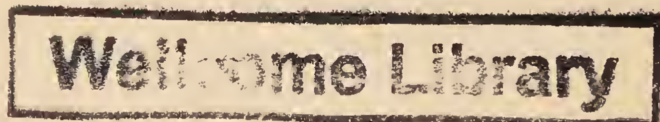
Quand il rentrait à Paris après une mission, saint Vincent croyait voir les portes de la ville s'abattre sur lui, XI, 445. — Il se serait estimé heureux de mourir auprès d'un buisson au cours d'une mission, V, 204; — enviait le sort de ceux qui donnaient des missions aux Cévennes, I, 252; — ou évangélisaient les insulaires de Madagascar, III, 285.

Si la congrégation de la Mission ne devait pas être utile à la gloire de Dieu, il vaudrait mieux qu'elle ne fût pas, XI, 2. — Il est à souhaiter que ceux qu'elle reçoit y entrent avec le désir du martyre, XI, 371; — dans la disposition d'aller partout, XI, 291, 402; XII, 50-51, 262; — et de tout souffrir, XI, 402; XII, 51. — Sans zèle un missionnaire est une carcasse de missionnaire, XI, 17. — Regarder comme des antechrists et de faux frères les lâches qui parleraient d'abandonner les œuvres de la Compagnie, XI, 194; XII, 89-94. — Exemple des missionnaires de Barbarie, d'Hibernie et des Hébrides, de Madagascar, de Pologne, de Gênes, de Turin, voir ces mots; — de missionnaires de France, XI, 1. — Appel des missionnaires de Madagascar aux ecclésiastiques oisifs, III, 576; VI, 202.

L'exemple des filles de la Charité doit animer les missionnaires; exemple de quatre sœurs envoyées à Calais, XII, 41.

Pas de zèle indiscret, I, 84; X, 671. — Zèle indiscret de Marthe, II, 71. — Chez les jeunes gens le zèle va souvent à l'excès, II, 71. — Unir le zèle à la prudence, I, 304. — Le diable incite à faire plus qu'on ne peut pour qu'ensuite on ne puisse plus rien faire, I, 96. — Pas de zèle âpre, II, 70, 140. — Saint Vincent recommande la modération dans le zèle à MM. Blatiron, Martin, Thibault, voir ces mots. — Il conseille aux missionnaires de Barbarie de ne pas rechercher les conversions des Turcs et des renégats si ces conversions doivent nuire à leur ministère, IV, 121. — Commencer les établissements petitement, V, 218.

Voir Charité, Missions étrangères.



Imprimerie de J. Dumoulin, à Paris. — 586.8.25